

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 11 décembre 2015

Délibération n° 135-2015

Du fait des responsabilités exercées par la Directrice de la Formation et de la Vie Universitaire, le conseil d'administration approuve l'ajout de ses fonctions à la liste des fonctions pour lesquelles les agents peuvent bénéficier d'un complément indemnitaire.

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 16	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président



Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22 décembre 2015.

Document mis en ligne le : 22 décembre 2015.